

Eléments de langage

Mardi 7 novembre 2023

Tri des biodéchets et valorisation des végétaux : réponses aux questions des habitants

Obligation du tri des biodéchets à la source à partir de janvier 2024 : qu'est-ce que ça change pour les communes de Lorient Agglomération ?

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire (AGEC) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France. Cette échéance n'aura aucune incidence pour les habitants puisque la collecte des biodéchets en porte en porte, opérationnelle sur les 25 communes depuis 2022, répond déjà à cette obligation législative.

Cette solution avait alors été choisie pour correspondre aux objectifs de la Charte de l'environnement et du développement durable adoptée localement, qui ambitionnait de réduire au maximum le tonnage de déchets non recyclables destinés à l'enfouissement (déchets de la poubelle noire).

Précurseur dans ce domaine, Lorient Agglomération l'était à nouveau en 2005, avec la création d'une unité de traitement biologique destinée aux biodéchets, à Adaoz à Caudan. Le compost produit est certifié ASQA (amendement sélectionné qualité attesté). Il est ensuite revendu aux agriculteurs dans un rayon de 20km autour d'Adaoz pour amender leurs terres et chaque année une centaine de tonnes de compost est distribuée gratuitement au grand public lors d'évènements locaux.

Quels déchets peuvent être déposés dans la poubelle verte ?

Tous les déchets acceptés dans le bac vert sont les déchets dits « fermentescibles » : épluchures et restes de repas, coquilles et crustacés, vaisselle compostable, boîte d'œufs, essuie-tout, filtre et marc de café, nappes en papier, etc.

Où trouver des sacs pour le tri des biodéchets ?

Afin de faciliter le tri des déchets fermentescibles dans son bioseau, limiter les salissures dans sa poubelle et faciliter le vidage du bac au moment de sa collecte, il est demandé de déposer les biodéchets dans du papier journal ou en sacs compostables. Ceux-ci sont distribués gratuitement en déchèterie, en mairie et à la Maison de l'Agglomération à Lorient.

La composition de ces sacs permet de ne pas nuire à la qualité du compost produit. Pour les habitants qui souhaiteraient acheter directement leurs propres sacs, voici quelques conseils. Seuls les sacs compostables labellisés « Ok Compost » ou « Ok compost home » sont acceptés. Ces labels garantissent la décomposition totale du sac dans le compost sans aucun risque toxique pour l'environnement.



En revanche, il est interdit d'utiliser des sacs plastiques qu'ils soient petits ou grands, transparents ou colorés. Les sacs dit « Oxo-dégradables », « Oxo-biodégradables » ou « Oxo-fragmentables » sont également interdits pour collecter les biodéchets. Ils sont en fait à base de plastique classique qui se fragmente sans se décomposer. De la même manière, les sacs mentionnant une fabrication à partir de « matière végétale » ne sont pas gage de biodégradabilité, ils sont donc également refusés.

Les végétaux : quelles solutions pour les garder à domicile ?

Le Plan local de prévention des déchets identifie les déchets végétaux, comme gisement le plus élevé et en augmentation (84kg par an et par habitant en moyenne). La priorité est donc désormais de réduire ce segment de 2kg/an/hab entre 2021 et 2026.

S'ils sont toujours acceptés dans le réseau des 12 déchèteries de Lorient Agglomération, des solutions alternatives au dépôt de végétaux en déchèterie sont proposées telles que : l'aide à la location d'un broyeur1 mais aussi l'encouragement des habitants à la pratique du paillage et/ou du mulching. Utiliser sa pelouse, majoritairement composée d'eau, en paillage chez soi limite ainsi l'apport en engrais, diminue la fréquence des arrosages et bénéficie à la biodiversité des insectes, auxiliaires du jardin. Au contraire, une fois évacuées en déchèterie, les tontes présentent très peu d'intérêt pour la qualité du compost produit et sont par ailleurs couteuses à traiter et évacuer.

¹ En savoir plus : <u>www.lorient-agglo.bzh</u> (rubrique services> déchets > réduire ses déchets) - Par téléphone : 0800.100.601. Par mail <u>animation-tri@agglo-lorient.fr</u>